

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

Le 16 mai 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Organisation des élections européennes.

Dimanche 25 mai auront lieu les élections européennes (vingt-trois listes).

Ouverture du bureau de vote de 8 h 00 à 18 h 00.

Nous procédons à la composition du bureau de vote, comprenant comme habituellement un président, deux assesseurs, une secrétaire, ainsi que les personnes remplaçantes.

2/ Cimetière.

Martine CATERINO nous fait lecture d'un courrier de M Christian DECLERQ, ancien habitant de Bucey, concernant la concession qu'il a réservée (et réglée) pour avoir une place au cimetière de Bucey. En effet il est important pour lui d'occuper une tombe placée à côté de celle de ses parents.

Malheureusement, cette concession lui avait été accordée, en toute bonne foi mais sans précaution préalable concernant l'aval de la Préfecture, par le conseil précédent. Or l'emplacement concerné n'est pas libre et doit d'abord bénéficier d'une autorisation de relevage. Malgré les deux procédures engagées précédemment, en 2006 et 2008, ces procédures n'ayant pas abouti, il ne peut donc disposer pour l'instant de cet emplacement.

La Commission Cimetière se réunit très prochainement afin de définir les priorités parmi les tombes nécessitant un relevage, sur une échéance de 5 ans, et va tout mettre en œuvre pour que cette tombe soit prioritairement accessible à M DECLERQ, sachant qu'en l'état actuel elle est sous concession à perpétuité et ne présente pas un caractère prioritaire (danger d'effondrement).

3/ Travaux de la commune.

A /Dossier sécurité voirie, après réactualisation du devis de l'entreprise Signature (devis retenu par le conseil en 2013 , ajout de panneaux en certains endroits, pose d'un miroir à la sortie du chemin du lavoir, zébras à matérialiser, ...), nous avons renvoyé le devis final accepté, pour une somme de 15716€HT soit 18859 € TTC.

Ce dossier comprend la pose de trois coussins berlinois ainsi que la mise aux normes de la signalétique dans le village.

Nous obtiendrons pour ce dossier un montant de subvention de 6862€

B/ Nous avons demandé un devis complémentaire pour la pose de deux nouveaux panneaux indicateurs : mairie /église, et château. Montant 194 € TTC, devis accepté à l'unanimité.

C/ Aménagement du bâtiment de la mairie.

Peinture –L'entreprise Régis Multiservices avait été retenue en 2013 :

1er devis accepté pour la cloison : les travaux sont terminés.

2e devis initial en instance pour le reste des travaux : 3 660 €HT, auxquels il faut ajouter : 1 020€ pour le plafond non prévus dans le devis initial, ce qui fait un total de 4 680 €HT. Régis Multiservice accepte de revoir ce devis, et finalement nous l'accorde pour un montant total de 4 420 € HT. (5304€ TTC)

Nous décidons de poursuivre les travaux avec cette entreprise. L'entreprise Rénov service nous proposait la même prestation pour un montant de 8830€ HT

Electricité : dossier confié à l'entreprise AM2E, la facture est identique au devis accepté en 2013. Un avenant est à l'étude pour la mise en place d'un poste informatique nécessitant plus de câblage que le devis initial ainsi que le remplacement des deux radiateurs électriques dans l'annexe de la future salle (3546.66€HT pour la dernière tranche de travaux à réaliser).

Plomberie : pas d'écart non plus entre le devis initial et l'actualisation du devis hormis le changement de TVA , dossier suivi par l'entreprise Hydrotherm.(montant (471.03€ HT)

Menuiseries : l'architecte des Bâtiments de France ayant refusé le projet de porte en alu prévue pour remplacer la porte existante d'accès à la nouvelle mairie, nous avons alors redemandé des devis pour des portes en bois à quatre entreprises différentes : l'entreprise Bauer propose un devis à 3264,15€HT (porte alu avec petits bois),l'entreprise Maes propose un devis à 3864€HT, Menuiserie en Othe un devis à 3646,62 €HT, et l'entreprise Vincent un devis à 2850€HT. Ce dernier est adopté à l'unanimité, sachant que cet artisan s'applique, en outre, à reproduire à l'identique la porte existante.

Mobilier : nous avons apporté une modification à la première implantation des bureaux, (problèmes de luminosité) et avons alors demandé un nouveau devis à Buro 10, qui se monte à 4854.35 €HT devis moins élevé que le devis initial adopté en 2013 (5000€HT).

Carrelage : nous avons également réétudié les devis précédents, en demandant à LS Carrelages, qui propose un devis de 3 442 €, à l'entreprise Martinot (Vauchassis), qui propose un devis à 3 431 €, et un troisième à Franck Vicquery qui propose un devis à 3 006 € (les prix s'entendant hors taxes).

Aurélio Vicquery adjoint, conformément à la loi, s'absente de la salle le temps de la délibération et du vote, étant parent avec un entrepreneur précité,

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Franck Vicquery dont la prestation répond à l'ensemble des critères demandés et comprend en plus l'abatage d'une cloison dans la salle annexe. Ce devis avait été réceptionné avant les deux autres devis.

Par ailleurs le conseil décide que les travaux seront supervisés pour la bonne forme par le maire et Jacky Hancke et que Mr Vicquery ne prendra aucune participation au suivi des travaux de carrelage.

Nous avons obtenu une subvention de 5594 ,54€ pour la mise en accessibilité intérieure du bureau de la mairie.

L'ensemble des devis est adopté à l'unanimité.

4/ Election d'un délégué au Syndicat de la Vanne.

Nous devons procéder au remplacement de Jean-Louis Pfeiffer qui était délégué titulaire.

La composition des délégations est donc remodelée comme suit :

Titulaires : Aurélio Vicquery et Pascal Desrousseaux,

Suppléants : Jacky Hancke et Marie-Christine Desrousseaux.

5/ Choix des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Lors d'un précédent conseil, nous avons réfléchi à la conduite à tenir : soit nous proposons des noms de personnes, habitant Bucey ou y possédant une résidence secondaire, pour être déléguées auprès des services des Impôts Directs afin de contrôler la conformité des habitations en regard des taxes foncières facturées aux habitants.

Soit nous ne faisons aucune proposition, et dans ce cas le service des Impôts nomme lui-même les personnes qu'il souhaite désigner pour cette tâche.

Le conseil n'a pas statué sur la mise en place d'une liste nominative.

6/ Fêtes et cérémonies: organisation Fête des Mères et 14 juillet, feu d'artifice.

Fête des mères : les mamans ont reçu une invitation dans leur boîte aux lettres, elles sont attendues samedi 24 mai à 17 h 30 à la mairie pour une petite réception en leur honneur.

14 juillet : nous mettons en place le calendrier suivant :

Le 13 juillet au soir, apéritif dans la cour de la mairie, offert par la municipalité, suivi de la traditionnelle retraite aux flambeaux, puis d'un feu d'artifice sur le stade.

Le jour du 14 juillet : nous proposons un buffet à midi, au cours duquel nous avons l'intention de faire venir quelques musiciens, puis nous laisserons l'après-midi se dérouler dans la bonne humeur.

Les invitations seront distribuées fin juin ; la municipalité se propose d'offrir comme l'an dernier le fromage, les vins, le pain, et demandera à chacun d'apporter sa participation culinaire.

Fleurissement : nous avons procédé à la confection des jardinières de fleurs, aux plantations dans les tonneaux répartis dans le village, et allons poursuivre par l'embellissement de certaines parties du village qui sont encore un peu « tristes ».

7/ Questions diverses.

A/ Association Foncière Fontvannes/Bucey :

Il est programmé, en accord entre les deux communes, l'acquisition d'une niveleuse nécessaire pour entretenir les chemins communaux. Le prix étant de 11 000 € HT, la commune de Bucey se propose de régler une participation de 2 500 €, sous réserve que Fontvannes en fasse de même, ce qui porterait la participation de l'Association Foncière à 6 000 €.

b/ Transport scolaire, car des collégiens :

Il s'avère que le car transportant les lycéens s'arrête de manière aléatoire en dehors des arrêts bus pour déposer ou prendre les élèves, il sera nécessaire de créer et matérialiser deux nouveaux arrêts pour sécuriser ce ramassage, qui seront répartis rue Neuve.

Quant au transport des élèves de primaire, notre demande d'arrêt supplémentaire à la sortie de Bucey vers Vauchassis est en cours d'examen par le Conseil Général. Un élément nouveau nous est parvenu : il faut que le car puisse faire demi-tour en toute sécurité, il emprunterait alors la rue du Petit Chaast, à l'extrémité de laquelle il peut effectuer sa manœuvre.

C/ Demande de la part du FC Bucey :

Le club de foot demande à la commune une participation à la construction d'une extension des vestiaires, d'environ 10 m² afin de créer un « coin-buvette ». Monsieur le Maire examinera cette demande . La zone est classée non constructible, une étude s'impose au près des services compétents.

D/ SIGRS :

Laurence Lamalle présidente nous rend compte des différentes réunions qui ont eu lieu :

- . Il a été procédé à la composition du Bureau.
- . Le budget a été voté, il apparaît en excédent par rapport aux prévisions, la somme excédentaire a été répartie entre les communes.
- . Le regroupement compte actuellement 162 élèves (34 à Bucey, 41 à Messon, 87 à Fontvannes).
- . Le coût d'un élève est actuellement de 179 € par habitant, et de 1 649 € par élève.
- . Le problème des rythmes scolaires est toujours à l'étude, il est difficile de trouver une solution sensée, en prenant en compte tous les paramètres qu'entraîne un tel remaniement et l'évolution de la législation .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.